



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
ET DE LA MODERNISATION  
DE L'ADMINISTRATION,  
*en charge du numérique*

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 1 5 2 5 / MEA

Papeete, le 24 AVR. 2023

*La Ministre*

à

**Mesdames les institutrices et messieurs les instituteurs et professeur(e)s des écoles du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française**  
- pour attribution -  
**s/c de mesdames les directrices et messieurs les directeurs d'école et CJA**  
- pour attribution -  
**s/c de mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale chargés des circonscriptions pédagogiques**

**Objet** : Demande de congé de formation professionnelle – Année scolaire 2023/2024

**Réf.** : Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié, relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat.

**P.J** : Formulaire de demande de congé de formation professionnelle 2023-2024

La présente circulaire a pour objet la campagne d'appel à candidature pour les congés de formation professionnelle, au titre de l'année scolaire 2023/2024.

Les demandes de congé de formation professionnelle se feront exclusivement sur la plateforme Colibris académique (<https://portail-polynesie.colibris.education.gouv.fr/>) dans la démarche « RH – DRH1 – dépôt de la demande de congé de formation professionnelle (CFP) » accessible dans les menus dédiés aux personnels du « 1<sup>er</sup> degré ».

Vous trouverez ci-joint l'imprimé de demande de congé de formation professionnelle.

- 1- L'agent remplit, signe puis transmet le formulaire de demande par voie hiérarchique à l'avis de l'Inspectrice ou l'Inspecteur de l'éducation nationale ;
- 2- Une fois le formulaire signé par l'Inspectrice ou l'Inspecteur de l'éducation nationale, l'agent scanne le formulaire, la lettre de motivation et le descriptif de la formation envisagée ;
- 3- L'agent dépose ensuite l'ensemble des documents sur la plateforme colibris pour le **vendredi 19 mai 2023 au plus tard.**

Je vous rappelle que les personnels en congé de formation devront fournir avant leur inscription :

- dès que possible le certificat d'inscription dans une formation agréé par l'Etat ;
- à la fin de chaque mois une attestation de présence effective pour le mois écoulé.

La non production de ces documents et l'absence sans motif valable entraîne la suspension du versement de l'indemnité. Il sera également mis fin immédiatement au congé de l'intéressé.

Les agents qui bénéficient d'un congé de formation professionnelle s'engagent notamment à servir dans la fonction publique durant une période égale à trois fois celle pendant laquelle ils ont perçu des indemnités.

En cas de rupture de cet engagement, ils doivent rembourser les indemnités perçues.

Par ailleurs, il a été constaté que les personnels renonçaient parfois très tardivement, à utiliser le congé de formation qu'ils avaient obtenu.

Pour cette raison, j'invite instamment les éventuels candidats à s'assurer, au moment du dépôt de leur demande, que leur projet est réalisable, tant sur le plan professionnel (avis favorable des autorités hiérarchiques ...) que sur le plan personnel (organisme de formation, aspect financier ...).

Je vous prie de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des personnels intéressés et les inviter à en tenir le plus grand compte.

  
Christelle LEHARTIER





**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
ET DE LA MODERNISATION  
DE L'ADMINISTRATION,  
*en charge du numérique***

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS

**DEMANDE DE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié, relatif à la formation professionnelle  
tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat

**ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) .....

Grade : ..... Fonction : .....

Echelon : .....

Etablissement d'affectation : .....

demande le bénéfice d'un congé pour suivre la formation suivante :

- Désignation : .....

- Organisme assurant la formation .....

- Lieu :  Polynésie française  Métropole

- Dates de début et fin de congé :

Du ..... au .....

Du ..... au .....

Du ..... au .....

Du ..... au .....

- Motivations de ma demande : (joindre à cette demande une lettre de motivation)

.....  
.....  
.....

- Nombre et durée des congés de formation déjà obtenus : ..... Année scolaire : .....

Si le congé de formation professionnelle m'est accordé dans les conditions sollicitées ci-dessus, je m'engage à rester au service de l'Etat, à l'expiration de ce congé pendant une période d'une durée égale au triple de celle pendant laquelle l'indemnité mensuelle forfaitaire m'aura été versée et à rembourser le montant de cette indemnité en cas de non respect de cet engagement.

Je m'engage également, en cas d'interruption de ma formation sans motif valable, à rembourser l'indemnité perçue depuis le jour où cette formation est interrompue.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions de la circulaire ministérielle du 28 avril 1989 (B.O n°20 du 18 mai 1989) :

- Les obligations incombant aux fonctionnaires placés en congés de formation ;
- La durée maximale du versement de l'indemnité mensuelle forfaitaire (12 mois) ;
- L'obligation de paiement des retenues pour pension ;
- L'obligation de fournir chaque mois une attestation prouvant la présence effective en formation.

Fait à ....., le .....

Signature de l'intéressé(e)

Avis circonstancié de l'autorité hiérarchique (IEN)

Date :

Joindre un certificat d'inscription à la formation sollicitée dès que possible  
Joindre un calendrier des formations